

PARAGON ID

Société anonyme au capital de 68 786 805 euros
Siège social : 1198, avenue du Docteur Maurice Donat, 06250 MOUGINS
413 967 159 R.C.S. CANNES

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPÉRATIONS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce concernant les attributions d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, effectuées au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ne détenant pas individuellement plus de 10 % du capital social de la Société.

Nous vous précisons qu'une attribution gratuite d'actions ne peut pas non plus avoir pour effet que les salariés et les mandataires sociaux détiennent chacun plus de 10 % du capital social.

ATTRIBUTION D' ACTIONS NOUVELLES CREEES PAR VOIE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Votre Conseil d'Administration a procédé les 9 juillet 2019 et 30 juillet 2019, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 décembre 2018, à une augmentation de capital d'un montant maximal de 290 500 euros, par prélèvement et imputation de ce montant sur les réserves disponibles de la Société et par création et émission d'un nombre maximal de 8 300 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 35 euros chacune. 4 000 de ces attributions sont caduques.

Ces actions nouvelles ont été attribuées gratuitement aux salariés appartenant à la catégorie des managers et mandataires clés de la Société et du Groupe Paragon.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE DES ACTIONS GRATUITES

Les termes des plans d'actions gratuites intéressant les mandataires sociaux de la Société sont les suivants :

	AGA 0720	AGA 0122
Décision d'attribution	Conseil d'administration du 12 décembre 2018	Conseil d'administration du 9 juillet 2019
Fin de la période d'acquisition	31 juillet 2020	31 janvier 2022
Fin de la période de conservation	31 juillet 2021	31 janvier 2023
Proportion devant être conservée au nominatif par les mandataires sociaux	10%	10%
Mandataires sociaux concernés		
John Rogers	250 actions gratuites	500 actions gratuites

Clement Garvey	467 actions gratuites	833 actions gratuites
Dominique Durant des Aulnois	33 actions gratuites	167 actions gratuites

L'Assemblée Générale a également décidé, en vertu de l'alinéa 6 de l'article L. 225-197-1, I du Code de commerce, que l'attribution des actions sera considérée comme définitive avant le terme de la période d'acquisition définie ci-dessus en cas d'invalidité du bénéficiaire le rendant absolument incapable d'exercer une profession quelconque.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 5 de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous indiquons également le nombre et la valeur des actions qui, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé :

- Monsieur Andrew Jones..... 250 actions gratuites
- Monsieur Bertrand Brault 200 actions gratuites
- Monsieur Thierry Burgess..... 200 actions gratuites
- Monsieur Eric Gerbaud..... 100 actions gratuites
- Monsieur Konstantinos Lagios 650 actions gratuites
- Monsieur Olivier Doye..... 650 actions gratuites

Fait à Paris
Le 22 octobre 2020

Le conseil d'administration